

## CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 16 MARS 2009

### COMPTE-RENDU

**Présidence** : Madame Evelyne BERNARD, Maire ; Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, doyen d'âge, pour le vote des comptes administratifs

**Présents** : tous, sauf :

- Madame Bénédicte DAVID, excusée (pouvoir à Madame Jocelyne VALENTIN)
- Monsieur Jean- Yves ORIVEL, excusé (pouvoir à Monsieur Pascal SINIGAGLIA)
- Monsieur Michel DIDIER, excusé (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Véronique PETIN, excusée (pouvoir à Monsieur Denis ANDRE)

**Secrétaire de séance** : Madame Christine PIERRE

**Secrétaire-adjointe de séance** : Madame Marie-Antoinette CHEVRIER-ANTOINE

**Invitée** : Madame Brigitte DEVAUX, trésorière municipale

#### 1 – EXAMEN DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu est adopté sans réserve à l'unanimité

#### 2 – INTERVENTION DE MADAME LA MAIRE SUR LA PROCEDURE BUDGETAIRE

Madame Evelyne BERNARD rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif est un acte de prévision qui constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il rassemble l'ensemble des recettes et dépenses à réaliser sur l'année civile en cours. C'est donc un acte d'autorisation.

Avant d'aborder l'élaboration du budget de l'année en cours, deux documents doivent être préparés :

- Le compte administratif de l'année N-1, par le Maire
- Le compte de gestion de l'année N-1, par le trésorier municipal

Et ceux-ci doivent être concordants.

Par le compte administratif, le Maire rend compte chaque année des opérations budgétaires qu'il a exécutées, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes. Le compte de gestion, quant à lui, retrace l'ensemble des mouvements de crédits de l'année à laquelle il se rapporte, et il est accompagné de pièces justificatives, conservées à la trésorerie.

Reprenant les résultats de l'année N-1 constatés dans les comptes précités, le budget primitif doit être voté par le Conseil Municipal avant le 31 mars et transmis à la Préfecture dans les quinze jours du vote. Il se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement qui doivent être présentées en équilibre, tant en dépenses qu'en recettes. La section de fonctionnement retrace toutes les dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante

des services de la Commune. Une partie est économisée pour abonder la section d'investissement, qui a une vocation plus patrimoniale : c'est l'autofinancement.

La réunion du jour verra l'examen des budgets annexes, le budget principal devant être voté le 30 mars. Comme ce dernier, les budgets annexes doivent être en équilibre. Ils présentent la particularité de devoir être quasiment étanches et financés par l'utilisateur qui bénéficie du service. Les abondements ou subventions du budget général demeurent en effet exceptionnels lorsqu'il s'agit de services publics industriels et commerciaux (par exemple le service des eaux). Les reversements des budgets annexes excédentaires sont en revanche tout à fait permis (par exemple, le budget de la forêt).

Madame Evelyne BERNARD présente ensuite les comptes administratifs et de gestion des budgets annexes suivants : service des eaux, service de l'assainissement, service de la chaufferie, budget des forêts.

### 3 – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, Le conseil municipal vote à l'unanimité, hors la présence de Madame la Maire, le compte administratif 2008 qui présente les résultats suivants :

| SECTION                             | DEPENSES  | RECETTES  | RESULTAT  |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| EXPLOITATION                        | 199620.75 | 172411.99 | -27208.76 |
| INVESTISSEMENT                      | 98443.32  | 98831.82  | 388.60    |
| Report en exploitation              |           | 55580.81  |           |
| Report en investissement            | 13674.43  |           |           |
| Restes à réaliser en investissement |           | 11332.57  |           |
| RESULTAT CUMULE                     |           |           |           |
| EXPLOITATION                        | 199620.75 | 227992.80 | 28372.05  |
| INVESTISSEMENT                      | 112117.65 | 110164.39 | -1953.26  |
| TOTAUX CUMULES                      | 311738.40 | 338157.19 | 26418.79  |

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion n'appelle pas d'observation de sa part.

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT répond à une question de Monsieur Philippe CLAUDE, qui s'inquiète du déficit de fonctionnement constaté sur l'exercice 2008. Une taxe prélevée pour le compte de l'Agence de Bassin a, en effet, été scindée en deux : une partie s'encaisse sur le service des Eaux, l'autre sur le service de l'assainissement. D'où l'insuffisance de recettes constatée.

### 4 – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, hors la présence de Madame la Maire, le compte administratif 2008 qui présente les résultats suivants :

| SECTION                             | DEPENSES  | RECETTES  | RESULTAT  |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| EXPLOITATION                        | 131448.47 | 146261.95 | 14813.48  |
| INVESTISSEMENT                      | 158962.27 | 306405.73 | 147443.46 |
| Report exploitation en              |           |           |           |
| Report investissement en            | 200428.60 |           |           |
| Restes à réaliser en investissement | 41483.29  | 80629.00  |           |
| RESULTAT CUMULE                     |           |           |           |
| EXPLOITATION                        | 131448.47 | 146261.95 | 14813.48  |
| INVESTISSEMENT                      | 400874.16 | 387035.63 | -13838.53 |
| Totaux cumulés                      | 532322.63 | 533297.58 | 974.95    |

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion n'appelle pas d'observation de sa part.

#### **5 – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2008 DU SERVICE DE LA CHAUFFERIE**

Sous la présidence de Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, hors la présence de Madame la Maire, le compte administratif 2008 qui présente les résultats suivants :

| SECTION                             | DEPENSES  | RECETTES  | RESULTAT  |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| EXPLOITATION                        | 173217.65 | 144127.12 | -29090.53 |
| INVESTISSEMENT                      | 15740.12  | 0         | -15740.12 |
| Report exploitation en              |           | 23857.19  |           |
| Report investissement en            |           | 195703.49 |           |
| Restes à réaliser en investissement | 168861.00 |           |           |
| RESULTAT CUMULE                     |           |           |           |
| EXPLOITATION                        | 173217.95 | 167984.31 | -5233.34  |
| INVESTISSEMENT                      | 184601.12 | 195703.49 | 11102.37  |
| TOTAUX CUMULES                      | 357818.77 | 363687.80 | 5869.03   |

Le Conseil Municipal déclare qu'il n'a aucune observation à formuler sur le compte de gestion.

## **6 – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET DE LA FORET**

Sous la présidence de Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, hors la présence de Madame la Maire, le compte administratif 2008 qui présente les résultats suivants :

| SECTION                             | DEPENSES  | RECETTES  | RESULTAT  |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| FONCTIONNEMENT                      | 309151.81 | 229483.81 | -79668.00 |
| INVESTISSEMENT                      | 21184.31  | 24169.91  | 2985.60   |
| Report en section de fonctionnement |           | 147986.99 |           |
| Report en section d'investissement  | 19585.91  |           |           |
| Restes à réaliser en investissement | 9829.09   |           |           |
| RESULTAT CUMULE                     |           |           |           |
| FONCTIONNEMENT                      | 309151.81 | 377470.80 | 68318.99  |
| INVESTISSEMENT                      | 50599.31  | 24169.91  | -26429.40 |
| Totaux cumules                      | 359751.12 | 401640.71 | 41889.59  |

Le Conseil Municipal déclare qu'il n'a aucune observation à formuler sur le compte de gestion.

Madame Evelyne BERNARD remercie le Conseil Municipal pour sa cohésion de vote et propose de passer à l'affectation des différents résultats constatés.

## **7 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES FORETS :**

Le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement 2008 ainsi qu'il suit :

|  |          |
|--|----------|
| Résultat de fonctionnement cumulé 2008 :               | 68318.99 |
| Résultat d'investissement cumulé 2008 :                | 16600.31 |
| Restes à réaliser en dépenses :                        | 9829.09  |
| Besoin de financement de la section d'investissement : | 26429.40 |
| AFFECTATION :  |          |
| C/1068 :   | 26429.40 |
| C/002 :  | 41889.59 |

## **8 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX :**

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation 2008 ainsi qu'il suit :

|  |           |
|--|-----------|
| Résultat d'exploitation cumulé 2008 :                  | 28372.05  |
| Résultat d'investissement cumulé 2008 :                | -13285.83 |
| Restes à réaliser en recettes :                        | 11332.57  |
| Besoin de financement de la section d'investissement : | 1953.26   |
| AFFECTATION :  |           |
| C/1068 :   | 1953.26   |
| C/002 :  | 26418.79  |

## **9 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation 2008 ainsi qu'il suit :

|  |            |
|--|------------|
| Résultat d'exploitation cumulé 2008 :                  | 14813.48   |
| Résultat d'investissement cumulé 2008 :                | - 52985.14 |
| Restes à réaliser en dépenses :                        | 41483.29   |
| Restes à réaliser en recettes :                        | 80629.90   |
| Besoin de financement de la section d'investissement : | 13838.53   |
| AFFECTATION :  |            |
| C/1068 :   | 13838.53   |
| C/002 :  | 974.95     |

## **10 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET DE LA CHAUFFERIE**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté :

le résultat d'exploitation cumulé 2008 : -5233.34

le résultat d'investissement cumulé 2008 : 179963.37

les restes à réaliser en dépenses : 168861.00

l'absence de besoin de financement de la section d'investissement

REPORTE le résultat d'exploitation négatif en dépenses d'exploitation du budget primitif 2009, soit

– 5233.34

## **11 – BUDGET PRIMITIF 2009 DES FORETS**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2009 qui se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibre à 216159.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibre à 36629.31 €

## **12 – PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE**

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux en forêt communale et confirme l'inscription de 32590 € au budget de la forêt, dont 13560 € en entretien et le solde en travaux d'investissement (9829.09 € en restes à réaliser de 2008 et 9200.91 € sur les crédits de l'année 2009). Il demande à l'ONF de présenter les devis et conventions y afférant et donne délégation à Madame la Maire pour la signature de ces documents.

## **13 – BUDGET PRIMITIF 2009 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2009 qui se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION : équilibre à 212487 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibre à 75767 €

## **14 – BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2009 qui se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION : équilibre à 197127 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibre à 268886.75 €

## **15 – DECISION DE CONTRIBUTION DU BUDGET COMMUNAL AU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

Le Conseil Municipal, considérant le programme du réseau pluvial pris en charge par le service de l'assainissement, décide de contribuer à hauteur de 10000 €. Cette somme sera enregistrée au C/7063 du budget de l'assainissement et au C/65737 du budget général.

## **16 – BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA CHAUFFERIE**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2009 qui se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION : équilibre à 269920,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibre à 268534.27 €

Pour répondre à une question de Messieurs Philippe CLAUDE et Frédéric THIRIET sur le remplacement d'une porte qui fait l'objet d'une inscription au programme d'investissement, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT précise que cette porte, actionnée électriquement pour le déchargement des copeaux de bois, avait fait l'objet d'une avarie lors d'un gros orage à l'été 2008. La panne a entraîné un recours au système manuel et du fait d'un enchaînement de causes qu'il appartiendra à l'expertise de déterminer, cette porte a quitté son logement et a failli entraîner un accident du travail d'une particulière gravité. Les conseillers sont d'accord sur le caractère impératif et urgent de cette dépense.

Monsieur Thierry GEGOUT demande de fournir pour le prochain conseil le détail des consommations bois et gaz. Madame BERNARD répond qu'elle fera préparer le document par les services.

Monsieur Philippe CLAUDE demande également des précisions sur l'échéance du contrat qui lie la Commune à la Société DALKIA. Celui-ci verra son terme en novembre 2010. Madame BERNARD et Monsieur CUNIN déclarent qu'ils examinent actuellement toutes les solutions d'exploitation qui seraient possibles au terme de ce contrat.

## **17 – OCTROI D'UNE SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU SERVICE DE LA CHAUFFERIE**

Le Conseil Municipal décide, en application de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, et de l'instruction CP 88-86 MO du 25 juillet 1988, d'octroyer une subvention d'équilibre au service de la chaufferie à hauteur de 30007,21 €. Cette subvention sera imputée au budget de la chaufferie à l'article 747 et à l'article 67443 du budget général. Cette subvention se justifie dans la mesure où il n'est pas possible de parvenir pour l'instant à une rentabilité de cet équipement, qui subit des avaries répétées du fait d'un surdimensionnement par rapport au nombre d'abonnés desservis. Des branchements supplémentaires, du fait des travaux d'infrastructure qu'ils supposent, seraient insupportables pour le budget de la chaufferie et pour les abonnés actuels, qui subissent déjà une augmentation du prix de vente de l'énergie, du fait d'un recours trop fréquent au gaz.

## **18 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Mme Séverine ANDRE et Monsieur Dominique MUNDING évoquent la chavande qui doit être érigée par le Comité des Fêtes. Ils demandent si la Commune fournira le bois. Madame la Maire répond par l'affirmative. Des contacts sont pris avec l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 25.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD